

COMMUNE DE SAINT-LEGER-LA-MONTAGNE

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AOUT 2019

PRÉSENTS : Mme JOUANNETAUD Gisèle, Mr JOUANNETAUD Cyrille, Mr BAYLE Jean, Mr PERICAUD Claude, Mr CAILLAUD Roger, Mme MORICHON Mareva, Mr BAYLE Gérard, Mr ROUX Olivier.

REPRÉSENTÉ (S) :

ABSENT (S) EXCUSÉ (S) : Mr BRUNEAU Pascal,

ABSENT (S) NON EXCUSÉ (S) : Mr ROUX Christophe,

Membres	10
Présents	8
Représentés	
Exprimés	8

CONVOCATION DU CONSEIL : 23 août 2019

SESSION ORDINAIRE : ouverte à 20 heures 30

SECRÉTAIRE : Mr ROUX Olivier a été élu (e) secrétaire

PRÉSIDENTE : Mme JOUANNETAUD Gisèle, Maire

LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DU PRÉCÉDENT CONSEIL, transmis avec la convocation précitée : adopté à l'unanimité.

I – DEVIS PANNEAUX D’AFFICHAGE ET DE SIGNALISATION

Madame le Maire informe le Conseil Municipal, que suite aux travaux de réfection du perron de la Mairie, le panneau d'affichage a été supprimé, et qu'il conviendrait de le remplacer par un panneau qui serait installé sur la place de l'église. Puis elle présente le devis de l'entreprise MOS Bâtiment, d'un montant HT de 1 737.00 € soit 2 084.40 TTC.

Le Conseil Municipal après délibération,

DEMANDE une autre proposition de l'entreprise pour d'autres propositions de panneaux

II – DEVIS REFECTION D’UN TROTTOIR

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le point abordé lors du précédent conseil sur l'état du trottoir devant la maison d'habitation de la famille PERUSSON, et présente un nouveau devis du Syndicat de voirie qui couvre une plus grande portion du trottoir, d'un montant HT de 4 303.68 € soit 5 164.42 TTC.

Le Conseil Municipal, après délibération,

A l'unanimité,

RETIENT le devis du Syndicat de voirie, d'un montant HT de 4 303.68 € soit 5 164.42 TTC.

MANDATE le Maire pour signer toute les pièces afférentes à cette affaire.

III – DEVIS DISQUE DUR POUR L’ORDINATEUR PRINCIPAL

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'ordinateur principal de la mairie a besoin d'un nouveau disque dur pour son bon fonctionnement, et présente le devis de l'entreprise EVA TEAM qui gère la maintenance des ordinateurs du secrétariat, d'un montant HT de 200.00 € soit 240.00 € TTC.

Le Conseil Municipal après délibération,

A l'unanimité,

COMMUNE DE SAINT-LEGER-LA-MONTAGNE

RETIENT le devis de l'entreprise EVA TEAM d'un montant HT de 200.00 € soit 240.00 € TTC.

MANDATE Madame le Maire pour signer les pièces afférentes à cette affaire.

IV – DROIT DE PASSAGE AU VILLAGE DE LEYCURAS

Madame le Maire informe l'Assemblée, qu'il convient de modifier la convention prise par délibération du 15 octobre 2010 portant autorisation de passage et d'utilisation. En effet les sectionnaires appartenant aujourd'hui à la commune, cette convention doit être modifiée, avec la commune comme partie au lieu des sectionnaires.

Le Conseil Municipal, après délibération,

A l'unanimité,

AUTORISE la modification de la convention avec la commune propriétaire à la place des sectionnaires.

MANDATE Madame le Maire pour signer les pièces utiles et afférentes et modifier la convention à signer avec Madame Maire MAUMY.

V – DEMANDE D'ACQUISITION DE PARCELLES

Madame le Maire présente à l'Assemblée, la demande de Madame Yasmine MARRAKCHI et de Monsieur Joseph HENON qui résident au 21 Jeammeyrat à SAINT LEGER LA MONTAGNE, d'acquérir les parcelles cadastrées section H n°779 et 789 qui appartiennent à la commune.

Le Conseil Municipal après échange avec Madame Yasmine MARRAKCHI,

DEMANDE à avoir d'autres éléments pour donner suite à cette demande.

DIT que ce point sera revu.

VI – MOTION CONTRE LA FERMETURE DES TRESORERIES

Madame le Maire présente au Conseil Municipal, la lettre intersyndicale aux Maires et Présidents d'EPCI de la Haute-Vienne relative à la fermeture programmée des Trésoreries, puis elle demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur le sujet.

Le Conseil Municipal après délibération,

A l'unanimité

DECIDE de prendre une motion d'urgence contre la fermeture programmée des Trésoreries. En effet le projet « Nouveau Réseau de Proximité des Finances Publiques » a pour conséquence l'amplification de la fracture territoriale.

Pour les contribuables, cette concentration des services de la DGFIP signifie qu'ils ne pourront plus se rendre au guichet des Services Impôt des Particuliers, des Services Impôts des Entreprises ou des Trésoreries pour obtenir des réponses à leurs questionnements. Pour les collectivités, cela signifie un éloignement du service qui gèrera leur comptabilité, avec industrialisation des tâches et une perte évidente de contact.

Le développement des « points de contact » consiste en des permanences en Maisons de Service au Public (MSAP) ou Maison France Service (MFS) ; voire de simples permanences en Mairie. Ces services tels qu'ils sont envisagés ne seraient pas des services de plaine compétence. Il ne s'agira que de permanences qui ne permettront pas de rendre un service avec le même niveau de technicité que dans les services actuels.

S'OPPOSE fermement aux restructurations du réseau DGFIP envisagées par le gouvernement qui met en danger le service public.

VII – MOTION DE SOUTIEN AU SEHV

Madame le Maire alerte l'Assemblée du risque qu'une nouvelle organisation territoriale de l'énergie privilégie l'éclatement des syndicats en favorisant l'exercice de leurs compétences au niveau des intercommunalités. Elle rappelle que le Syndicat Energies Haute-Vienne (SEHV) est l'émanation des communes, qui l'ont créé pour les aider à mettre en œuvre leurs compétences énergétiques directement liées à la gestion de l'urbanisme, au plus près de chaque parcelle de leur territoire. Cette structure souple, entretient avec les communes des relations directes lui permettant de répondre aux besoins de chacun de nos concitoyens. Puissant outil de mutualisation il rend l'accès à l'énergie et à la transition énergétique moins coûteux et plus efficace.

Le Conseil Municipal après délibération,

A l'unanimité,

DECIDE de prendre une motion de soutien au Syndicat Energies Haute-Vienne,

S'OPPOSE fermement à une nouvelle organisation territoriale de l'énergie privilégiant l'éclatement des syndicats en favorisant l'exercice de leurs compétences au niveau des intercommunalités, qui signerait la fin de la coopération intercommunale souple et adaptable incarnée par les syndicats d'énergie.

VIII – ADMISSION EN NON-VALEUR

Madame le Maire présente à l'Assemblée, le courrier explicatif de Monsieur le Trésorier ordonnant l'admission en non-valeur de titres de recettes des années 2013, 2014, 2015, 2016 et 2017, pour un montant total de 1 182.76 euros.

Le Conseil Municipal après délibération

A l'unanimité,

DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes :

- exercice 2013, titre 1 rôle 1 EAU Facturation du 14/03/2013 – 200.00 €
- exercice 2014, titre 1 rôle 1 EAU Facturation du 26/03/2014 – 168.52 €
- exercice 2015, titre 1 rôle 2 EAU Facturation du 01/04/2015 – 208.28 €
- exercice 2016, titre 1 rôle 1 EAU Facturation du 29/04/2016 – 262.00 €
- exercice 2017, titre 1 rôle 1 EAU Facturation du 29/03/2017 – 343.96 €

DIT que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 1 182.76 euros.

DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

IX – BUDGET FORET

Vote du budget primitif de la forêt

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée, la délibération 2019/40 du 11 avril 2019 portant la création d'un budget annexe de la forêt assujéti à la TVA, et en présente le budget primitif.

Le Conseil Municipal, après délibération,

A l'unanimité,

APPROUVE le budget primitif 2019 de la forêt comme suit :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	160 000.00 €	160 000.00 €
Investissement	40 000.00 €	40 000.00 €
TOTAL	200 000.00 €	200 000.00 €

X – QUESTIONS DIVERSES

1 – Chambre froide

Madame le Maire informe le Conseil Municipal, que la chambre froide de la salle polyvalente est tombée en panne suite aux orages du 22 juin dernier. Elle précise qu'un dossier sinistre est ouvert auprès de l'assurance, et présente le devis de remplacement d'une nouvelle chambre froide, (l'ancienne étant trop endommagée pour être réparée de façon définitive), de l'entreprise Froid et Cuisson du Limousin d'un montant HT de 1 950.00 € soit 2 340.00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après délibération,

A l'unanimité,

RETIENT le devis de l'entreprise Froid et Cuisson du Limousin d'un montant HT de 1 950.00 € soit 2 340.00 € TTC.

MANDATE le Maire pour signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

2 – Suivi création d'une chaudière de secours

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de l'avancement du projet de la création d'un système de chauffage de secours en cas de panne de la chaudière principale. Elle précise que le Conseil Départemental ne subventionnera pas ce projet, mais que la demande de DETR est acceptée.

Le Conseil Municipal

PREND NOTE

3 – Taxe d'aménagement

Madame le Maire rappelle la délibération n°2017/77 portant sur le renoncement de la perception de la taxe d'aménagement pour les années 2018,2019 et 2020.

La demande d'exonération de cette taxe, par la préfecture, ne nous concerne donc pas avant 2021.

Le Conseil Municipal

PREND NOTE

4 – Transfert des compétences « eau » et « assainissement collectif » aux communautés de communes

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération 2019/42 du 17 juin 2019, portant opposition au transfert à la communauté de communes ELAN au 1^{er} janvier 2020 de la compétence eau potable, et annonce à l'Assemblée que cette opposition est acquise et que par conséquent la date d'effet du transfert obligatoire de cette compétence est reportée au 1^{er} janvier 2026.

Le Conseil Municipal

PREND NOTE

5 – Offre WIFI

Madame le Maire présente au Conseil Municipal, un communiqué relatif à une nouvelle offre de WIFI de la commission européenne. 810 chèques de 15 000 € seront distribués au profit des collectivités territoriales pour permettre la mise à disposition du wifi aux citoyens dans les espaces publics. Puis elle demande à l'Assemblée son avis quant à l'inscription de la commune sur le portail européen pour la création d'un point WIFI dans un espace public de la commune.

Le Conseil Municipal, après concertation,

DIT que la commune doit s'inscrire sur le portail pour plus d'informations.

6 – Ordre du mérite agricole

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le mail de la préfecture de la Haute-Vienne relatif aux prochaines promotions pour l'ordre du mérite agricole, et demande à l'Assemblée si elle souhaite réaliser une proposition de candidature.

Le Conseil Municipal

PREND NOTE

7 – Allocution de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS

Madame le Maire donne lecture à l'Assemblée de l'Allocution de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS, Président du Conseil Départemental de la Haute-Vienne, en date du 27 juin 2019 relatif au budget supplémentaire 2019 et au compte administratif.

Le Conseil Municipal

PREND NOTE

8 – Bilan d'activités année 2018 du CEJ

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Cyrille JOUANNETAUD, 1^{er} Adjoint. Il présente alors à l'Assemblée le rapport d'activité du Contrat Enfant Jeunesse pour l'année 2018, présenté lors de la séance du conseil d'administration du 10 juillet dernier.

Le Conseil Municipal

PREND NOTE

9 – Réception des travaux du perron de la mairie

Madame le Maire rend compte au Conseil Municipal, de la réunion relative à la réception des travaux du perron de la mairie.

Le Conseil Municipal

PREND NOTE

10 – Conservatoire Aéronautique du Limousin

Madame le Maire présente au Conseil Municipal, le dossier aérodrome de Saint Sulpice Laurière envoyé par Monsieur Firmin VOISIN, Conservateur-Adjoint, en remerciement à Madame le Maire pour les informations apportées sur l'ancien projet d'implantation de cet aérodrome.

Le Conseil Municipal après concertation,

SOUHAITE ajouter le lien du blog de l'association sur le site internet de la commune.

11 – Référendum d'initiative partagée (RIP)

Madame le Maire présente au Conseil Municipal, la liste des mairies fixée par arrêté préfectoral du 5 juin 2019 donnant accès à une borne internet mise à disposition des électeurs qui souhaitent déposer leur soutien à la proposition de loi n°1867 visant à affirmer le caractère de service public national de l'exploitation des aérodromes de Paris. Elle précise que les mairies qui le souhaitent peuvent mettre en place un dispositif de recueil le peuvent elles devront toutefois en faire la demande auprès de la Préfecture afin qu'un agent puisse être habilité pour se charger de l'enregistrement des éventuels soutiens déposés.

Le Conseil Municipal

PREND NOTE

12- Le Pass'club

Madame le Maire informe l'Assemblée des aides départementales à la licence sportive et aux loisirs culturels et sportifs pour les jeunes en classe de 6^{ème} ou âgés de 11-12 ans, et les collégiens en classe de 3^{ème} ou âgés de 14-15 ans de la Haute-Vienne.

Le Conseil Municipal après concertation,

SOUHAITE que cette information soit diffusée sur le site internet de la commune.

13 – ALPA

Madame le Maire présente à l'Assemblée les modifications de nom et de statuts de l'association Les Amis du Lac de Pont à l'Age.

Le Conseil Municipal

PREND NOTE

14 – Horizon Limousin services

Madame le Maire informe l'Assemblée de l'ouverture d'un service prestataire d'assistance à domicile (ASPF), dont l'inauguration a lieu le 19 septembre 2019.

Le Conseil Municipal

PREND NOTE

15 – Le Temple

Madame le Maire informe le Conseil Municipal, que lors des orages du 22 juin dernier, l'aqueduc du temple n'a pas rempli ses fonctions (défectueux), provoquant un débordement des eaux. Elle précise que la réparation ainsi que l'entretien de celui-ci incombe au propriétaire de l'étang.

Le Conseil Municipal

PREND NOTE

16 – Rencontre « compte-rendu de mandat – débat »

Madame le Maire annonce à l'Assemblée que la Rencontre « compte-rendu de mandat – débat » de Madame Marie-Françoise PEROL-DUMONT Sénatrice de la Haute-Vienne, et de Monsieur Christian REDON-SARRAZY son suppléant, aura lieu lundi 16 septembre prochain à 18 h 30 à Bessines-sur-Gartempe à la salle des fêtes de Morterolles.

Le Conseil Municipal

PREND NOTE

17 – Aérothermes de la salle polyvalente

Madame le Maire informe l'Assemblée que les aérothermes ne sont plus utilisés depuis l'installation de la chaudière biomasse, aussi elle propose de les retirer, et elle précise que les pompes à chaleur servent de système de chauffage d'appoint. Elle signale qu'une association serait susceptible de les acquérir.

Le Conseil Municipal après concertation,

A l'unanimité,

NE SOUHAITE PAS leur démontage dans l'immédiat mais veut attendre la réfection des peintures afin qu'il n'y ait pas de trace visible cet enlèvement.

18 – Incendie au village des Combes

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a eu un incendie au village des Combes samedi 25 août dernier. Le problème de ravitaillement s'est posé par rapport à la déviation des eaux du point DFCI.

Le Conseil Municipal

PREND NOTE

19 – Demande d'ajout de panneau, d'un ralentisseur et de nettoyage d'un chemin rural à Leycuras

Madame le Maire informe l'Assemblée que Madame BONNAUD Marie-Hélène demande l'ajout d'un panneau « danger enfants » au village de Leycuras, ainsi que le nettoyage du chemin rural à l'intérieur du village. Elle informe également que Madame Céline MOREAU demande l'installation d'un ralentisseur sur la route principale au niveau du carrefour, et précise que Madame MOREAU est disposée à participer à hauteur de 400 € pour la réalisation de ces travaux.

Le Conseil Municipal après concertation,

DECIDE d'installer des panneaux attentions enfants à chaque entrée du village. Les ralentisseurs posent des problèmes pour le passage de la lame de déneigement,

DIT que les employés communaux mettent à disposition le camion de la commune pour enlever les déblais du chemin.

MANDATE Madame le Maire pour signer toutes les pièces afférentes à cette installation.

20 – Demande de signalisation au village de Saint-Pierre

Madame le Maire informe l'Assemblée que Madame Aline JACQUEMARD demande si une signalisation voir un ralentisseur pour sécuriser le carrefour à l'intérieur du village de Saint-Pierre

Le Conseil Municipal

PREND NOTE

21 – Remerciements

Madame le Maire présente au Conseil Municipal, les remerciements suite aux versements des subventions de :

AAPPMA la Gaule Razelaude
Fondation du Patrimoine
FNATH
Secours populaire.

Le Conseil Municipal

PREND NOTE

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23 heures 30.